Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 34 (1896)

Heft: 29

Artikel: [Nouvelles diverses]

Autor: Perrin, John E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-195634

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à

L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements:

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

Suisse: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 4 janvier, 4 « avril, 4 « juillet et 4 « cotobre.

S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 45 cent. - Suisse: 20 cent. Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le pasteur de Mézières

et LL. EE. de Berne.

Le récit suivant, emprunté à l'intéressant ouvrage de M. Ch. Pasche, la contrée d'Oron, nous montre toute la rigueur avec laquelle LL. EE. sévissaient contre ceux qui se permettaient la moindre observation au sujet des ordonnances émanant de leur volonté souve-

Un jour, à la sortie d'une séance du Consistoire, à Mézières, on vint à parler de la prétention formulée par M. de Diesbach seigneur de Carouge et de Mézières, de faire payer la dime des pommes de terre. Prenant part à la conversation, le pasteur Martin dit entre autres:

Votre Seigneur vous demande la dîme des pommes de terre; vous êtes à la veille d'avoir un procès à soutenir à cet égard; la question me parait facile à résoudre; elle dépend de celle-ci : Les pommes de terre, dont la culture est introduite depuis peu de temps dans le pays, doivent-elles être considérées comme une graine ou comme un légume?... Qu'en pensez-vous, monsieur l'assesseur?

- Ma foi, monsieur le ministre, les pommes de terre ne sont pas mieux une graine que les choux!

— Donc, elles ne doivent point payer la dime, c'est le moment de le représenter avec force.

Le Châtelain Reymond, secrétaire du Consistoire, s'empressa d'aller dénoncer, en les dénaturant, les propos tenus par le pasteur de Mézières, à M. de Diesbach, qui les transmit immédiatement au Sénat de Berne. La dernière phrase fut surtout considérée comme attentoire aux droits souverains de LL. EE.

Une accusation de haute trahison fut aussitôt décrétée contre le pasteur Martin. Au milieu de la nuit, une troupe d'hommes masqués, agents de la police bernoise, envahit la cure de Mézières, met les papiers sous scellés, enlève le pasteur et le conduit dans les prisons de Berne comme un vil criminel.

Distrait de ses juges naturels, mis au secret, soumis à une enquête sévère, M. Martin vit pourtant son innocence reconnue et proclamée; après quatre mois de détention, un arrêt de l'avoyer et Conseil souverain, en date du 4 avril 1791, lui ouvrit les portes de son cachot et lui alloua une indemnité de cent louis d'or. LL. EE. donnèrent le même jour communication de ce résultat à la vénérable Classe de Payerne, Avenches et Moudon, en l'avisant qu'elles avaient donné les ordres nécessaires pour la réintégration solennelle du dit ministre Martin. Quant au délateur Reymond, il fut censuré et destitué.

Le retour du pasteur Martin dans sa paroisse s'effectua les 11 et 12 avril 1791; il fut un véritable triomphe et en même temps une manifestation politique. Déjà avant d'arriver à Lucens, la population rassemblée arrête sa voiture et lui offre des rafraîchissements. A Lucens, des cris de joie l'accueillent et l'obligent à un nouvel arrêt.

La jeunesse de Moudon l'attend à mi-chemin de Lucens et, de là, escorte sa voiture jusqu'en ville pendant que le canon tonne. A Moudon, toute la population est sur pied et accompagne M. Martin chez M. le capitaine Bourgeois, où il doit passer la nuit.

Pendant la soirée, la musique de la jeunesse se réunit sous ses fenètres pour lui donner une sérénade soulignée par le bruit du canon.

Le lendemain, 12 avril, une quantité de paroissiens de Mézières arrivent à la rencontre de leur pasteur avec un char rempli de musiciens qu'ils avaient fait venir de Lausanne. M. Martin est ainsi accompagné par une immense escorte d'amis.

A l'hôtellerie de Bressonnaz, un héraut se présente au-devant du cortège et l'arrête au nom de quelques centaines de paroissiens de Mézières venus pour rendre hommage à la vertu persécutée en la personne de leur pasteur. La foule, rangée en deux haies, entoure les voitures, des discours sont échangés, puis deux vieillards invitent M. Martin à s'approcher d'une collation qui lui est offerte sur un autel décoré de ses armes entourées de verdure et portant cette inscription en lettres d'argent: Au triomphe à jamais mémorable de l'innocence persécutée.

Le signal du départ pour Mézières est donné; les voitures ont peine à se frayer un passage au milieu de tout le peuple qui les accompagne et la musique continue à égayer cette marche triomphale. Devant la cure de Mézières, M. Martin est reçu par une salve d'armes à feu qui se répète jusqu'à minuit et ne cesse que faute de poudre. M. Martin est enfin rendu à sa famille; il est dans les bras de sa femme et de sa mère, entouré de ses enfants.

Ces touchantes manifestations de respect et d'affection qui marquèrent le retour du pasteur de Mézières étaient destinées, avant tout, à célébrer le triomphe de l'innocence, à flétrir la basse dénonciation du secrétaire Reymond; toutefois, elles avaient aussi une portée politique: elles visaient le régime sous lequel le pays de Vaud était courbé. Si elles louaient la justice de LL. EE., elles proclamaient aussi l'arbitraire de leur gouvernement. Parmi les paroissiens de Mézières qui fêtaient le retour de leur pasteur, il y avait des patriotes vaudois qui espéraient en l'avenir.

Le bailli de Moudon le comprit ainsi; averti de ce qui se passait il fit promptement atteler sa voiture, prit en passant son châtelain à Moudon et vint à Mézières pour s'assurer par lui-même de l'état des esprits. Trouvant tout en ordre et le peuple dans la joie, il tourna bride et rentra dans son château de Lucens.

Ce fut une triste campagne pour LL. EE. Malgré tout ce qu'elles firent pour atténuer la faute commise, tout le pays prit fait et cause pour le pasteur de Mézières. De là, une défiance et un mécontentement qui contribuèrent à préparer la révolution.

Auberson, le 13 juillet 1896.

Monsieur le Rédacteur du Conteur vaudois, Lausanne.

Monsieur,

J'aime beaucoup lire votre journal, et je jouis vraiment du bon sens, de l'esprit et de la gaîté de bon aloi de ses articles, mais je vous avoue que j'ai été surpris et légèrement chagriné de lire, samedi dernier, l'article intitulé: Tous professeurs.

La conclusion de M. Regard me fait penser aux raisins trop verts de la fable.

Si M. Regard a, comme il l'avoue si ingénument, appris assez mal les langues anciennes, et si plusieurs séjours en Allemagne ne lui ont permis que de s'acheter un cigare et de s'offrir une chope, qu'est-ce que cela prouve en défaveur de ceux qui ont été plus studieux ou plus intelligents? Est-ce que tous ceux qui ont appris les langues mortes et vivantes sont obligés d'arriver au même piètre résultat que M. Regard?

D'après Larousse, une des significations du mot professer est: enseigner. Or, celui qui enseigne professe, et il est professeur, et pas n'est besoin d'un diplôme pour avoir le droit d'enseigner à d'autres ce que l'on sait.

Et puis, quelle charité dans cet article! Comme on y sent le béchage à chaque ligne! Mais qu'ont donc fait ces pauvres professeurs à ce doux M. Regard? S'il y a des ignorants et des vaniteux, avec tant soit peu de perspicacité, on arrivera à les découvrir et on se passera de leurs services, mais cela n'implique pas que la grande majorité des professeurs soit des incapables. Le diplôme ne fait pas le professeur, et. à côté d'imposteurs diplômés, il y a des non diplômés capables et consciencieux. Quant à la différence entre le titre de maître et celui de professeur, elle s'établit d'elle-même: il y a des professeurs qui ne seront jamais maîtres, et des maîtres qui n'ont jamais été professeurs. Le titre de maître est plus ronflant, plus so-nore, mais il tombe en désuétude et ne s'applique plus guère qu'aux instituteurs primaires et aux maîtres de la science, des arts et des corps de métiers. Du reste, je le trouve plus prétentieux que celui de professeur, qui indique la profession de celui qui se l'attribue.

Qui s'en prend s'en sent, dit le proverbe. Eh bien, oui, je m'en sens. J'ai appris l'allemand et je le parle comme le français; j'ai appris l'anglais et il m'a servi à autre chose qu'à acheter des cigares et de la bière. Et, comme je ne suis pas né avec une fortune dans mon berceau, j'ai été tout heureux de pouvoir, quoique non diplômé, me coiffer, selon la belle expression de M. Regard, du titre non usurpé, à mon sens, de professeur, et de gagner honnêtement ma vie. Du reste, intitulez-vous maître ou professeur, les connaissances acquises resteront les mêmes. Il y aura toujours des cancres et des donneurs de leçons (mais pas de leçons de tact); il y aura toujours de plus ou moins bons professeurs ou maîtres, à votre gré, diplômés ou non, comme il y aura dans les journaux, généralement bien rédigés, des articles plus ou

moins spirituels, plus ou moins bienveillants, et l'article qui nous occupe me semble plutôt

moins que plus.

Quant au village du Jura où l'on fabrique ces horribles pièces à miousique (Eh! qu'en termes choisis ces choses-là sont dites), M. Regard, qui a l'air de nous plaindre, devrait bien s'ingénier à nous trouver autre chose, puisque cette industrie l'agace. S'il voulait se donner la peine de visiter les pièces de Genève et Ste-Croix, à l'Exposition nationale, il se convaincrait facilement qu'elles ne sont pas si horribles que cela. Il en est des pièces à musique comme d'autre chose, et avec un bombardon et un tambour il n'est pas possible de représenter un orchestre complet; on en a pour son argent.

J'essaierais bien d'expliquer à M. Regard pourquoi les arrangeurs pour pièces à musique, qui s'intitulent, avec droit, professeurs — car s'ils n'étaient pas en état de pouvoir professer, ils ne seraient pas en état de faire ces arrangements — sont obligés parfois de déranger quelque peu la musique, mais je craindrais de me heurter à une intelligence aussi vive que celle qui lui a permis d'apprendre les langues mortes ou vivantes.

Il y aurait long à épiloguer sur ce sujet des diplòmes, des professeurs, etc., et cette lettre me paraît assez longue, cependant elle ne doit pas l'être plus que l'article de M. Regard.

Faites de ces lignes ce que vous voudrez, mais je vous crois assez impartial pour ne pas contester à un maladroitement attaqué le droit de se défendre.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

John E. Perrin, professeur de musique.

Soignons nos yeux.

En parcourant de vieux journaux, nous nous sommes arrêté avec beaucoup d'intérêt sur le résumé d'une conférence donnée à Lausanne, il y a vingt et quelques années, par M. le Docteur Dufour, sur l'*Hygiène des yeux*. Nous en détachons les renseignements suivants, qui contiennent de précieux conseils pour tous.

Le plus fréquent et le moins grave des accidents qui frappent les yeux, consiste dans l'introduction, sous la paupière, d'un grain de poussière, d'une aile d'insecte, d'un moucheron, et depuis les voyages en chemin de fer, d'un morceau de charbon. Le premier effet est une douleur vive, un clignement de paupières et une abondante sécrétion de larmes.

Si le blessé a le sang-froid de ne pas se frotter les yeux et de tenir les paupières ouvertes, il est très probable que les larmes auront lavé et entraîné le corps étranger au bout d'une à deux minutes au plus. Mais, en pareil cas, on n'a rien de plus pressé que de porter vivement la main à l'œil. Ce mouvement pousse en général l'intru sous la paupière supérieure où il roule entre l'œil et la paupière en causant les douleurs les plus vives.

Si, au bout de deux minutes d'attente, le corps n'est pas sorti, il faudra écarter le plus possible les paupières et faire rouler rapidement l'œil de droite à gauche, puis en bas, mouvement dans lequel le corps étranger a chance d'être entraîné sur la joue par les larmes. Le lavage à grande eau, puis le mouvement qui consiste à tirer la paupière supérieure en bas, jusque sur la paupière inférieure, pendant que le malade regarde en bas, est une manœuvre qui réussit quelquefois. Si ces manœuvres n'ont pas abouti, on aura recours au médecin.

Ce n'a pas toujours été sans danger qu'on a introduit dans l'œil de petits corps ronds, certaines graines, des yeux d'écrevisse, « pour chasser le moucheron », car il y a des inflammations qui procurent au malade la sensation de corps étrangers, et, en pareil cas, rien n'est plus pernicieux que l'introduction d'une graine qui augmente l'irritation

Lorsqu'un éclat de fer ou de pierre s'est implanté dans la cornée, comme cela arrive souvent aux ouvriers qui travaillent le fer, aux tailleurs de pierre et aux meuniers, on gagne beaucoup à ne pas attendre deux ou trois jours avant de se rendre chez le médecin. Ceux qui sont exposés à cet accident s'en garantiront sûrement en portant des lunettes de verre plan. Depuis quelques années que ces lunettes sont employées au moulin d'Assens pour aiguiser les meules, il n'est plus arrivé de ces accidents dont chaque meunier était si souvent atteint.

Quant aux brûlures auxquelles l'œil est sujet, citons celles qui sont produites par la chaux vive. On aura soin de ne pas mettre d'eau dans l'œil, mais des corps gras, de l'huile, du beurre, de la glycérine, en attendant le médecin.

Les contusions les plus fréquentes sont produites par le choc de corps obtus ou ronds, par des coups de poing. Le sang sort des vaisseaux tout autour de l'œil et donne à la peau l'aspect bleuâtre bien connu des « yeux pochés ». Si la vue est intacte, on n'aura pas d'inquiétude, bien que le blanc de l'œil, la selérotique, soit rougé vif. Si un nuage trouble la vue, ou si des taches noires apparaissent sur les objets, l'accident a des suites graves. La forme grave de la contusion provient souvent de bouchons de champagne ou d'eau de Selz qui sautent à l'œil, ou de coups de fouet que les piétons sont exposés à recevoir dans la rue.

M. Dufour cite encore le récit émouvant d'un accident relaté par un ophthalmologiste célèbre; et digne de foi : un homme se trouvait dans la société de quelques amis, tournant le dos à la porte. Un nouveau venu entre, s'approche doucement et lui couvre depuis derrière les deux yeux avec les mains, en lui demandant de le nommer. L'homme s'efforça, sans prononcer un mot, d'écarter les doigts qui pressaient ses yeux; l'autre résista; lorsqu'il ôta ses mains, le premier était privé de la vue sur les deux yeux et il resta ainsi.

Influence de la lumière.

Une lumière trop vive peut causer les accidents les plus graves. Rien n'est pernicieux comme de vouloir regarder le soleil. Après l'éclipse de soleil de mars 1867, il se présenta à la consultation de l'Asile cinq à six personnes qui avaient voulu voir l'éclipse sans verre noirei; elles avaient depuis lors une tache noire de la grosseur du soleil qui couvrait tous les objets sur lesquels elles fixaient leurs regards. — Un accident analogue arriva à quelqu'un qui regarda par le trou de la serrure dans une salle éclairée

La meilleure forme de lunettes protectrices sont les lunettes en coquilles et en verre foncé bleuâtre ou violacé.

La lumière artificielle est défavorable par la prédominance des rayons jaunes qui sont ceux qui fatiguent le plus l'œil. Donc, à lumière égale, le pétrole fatigue moins que l'huile ou le gaz. Pour ces deux dernières flammes, on pourra combatre l'action des rayons jaunes par un verre légèrement bleui ou par l'emploi d'un abat-jour à teinte intérieure bleuâtre.

Toute lumière mobile et irrégulière, comme celle des chandelles, doit être évitée. Il n'est pas de bonne hygiène de lire au soleil, ou en chemin de fer, ou en voiture, ou en marchant.

Curieuses réflexions sur l'antropophagie.

L'Antropophagie est une des maladies de la première enfance de l'humanité, un goût dépravé que la misère explique, si elle ne la justifie pas; c'est une courte folie provoquée par la faim. Plaignez donc le cannibale et ne l'injuriez pas, vous autres civilisés qui mangez de la viande saignante et qui massacrez tous les jours des millions de vos semblables pour des motifs moins plausibles que la faim.

Pour moi, je ne crains pas d'affirmer que de toutes les guerres que les hommes se font, celle où l'on se mange est la seule rationnelle. J'excuse tous les coupables qui ont fâim, parce que la première loi pour tous les êtres est de vivre, et qu'il est naturel qu'un homme tue son semblable et le mange, quand il n'a pas autre chose à se mettre sous la dent. Tous les jours, ces principes sont mis en pratique chez les nations civilisées, et les Géricault, les Delacroix, les Eugène Sue ont fait, en les appliquant aux naufrages, des chefs-d'œuvre admirables; et

l'opinion publique a plaint plus qu'elle n'a condamné les malheureux affamés de la *Méduse* et de la *Salamandre*. Ugolin mangeant ses enfants pour leur conserver un père, inspire même autant et plus de pitié que d'horreur.

Le mal, en effet, n'est pas tant de faire rôtir son ennemi quand il est mort, que de le tuer quand il ne veut pas mourir. Et la preuve que le crime ne consiste que dans la manière d'envisager la chose, c'est que les mêmes moralistes qui blâment si fort le sauvage affamé de s'assimiler la substance de son ennemi, sous forme de rosbif, ont fait de la reine Artémise le modèle des épouses pour avoir avalé son mari en pilules.

Où il y a crime impardonnable, folie furieuse poussée jusqu'à la septième puissance, c'est dans la guerre à coups de canon que se font entre eux les peuples civilisés, comme les Français, les Anglais, les Prussiens, les Russes, qui n'ont pas faim les uns des autres, et qui se battent pour la gloire de leurs maîtres. La guerre est la plus atroce de toutes les folies humaines; mais la plus risible de ces atrocités est à coup sûr celle où l'on se tue sans motif, pour le seul plaisir de se tuer; où les ennemis se saluent courtoisement avant de s'égorger; où les vainqueurs, après la bataille, s'occupent philanthropiquement à raccommoder les jambes aux vaincus, comme s'il n'eût pas été plus simple de ne pas les leur casser avant. Hélas! l'oiseau de proie et le tigre, qui sont forcés de vivre de chair, donnent tous les jours de fières leçons d'humanité à l'homme. Ils ne se chassent pas entre eux, et ils ne tuent que pour assouvir A. Toussenel. leur faim.

La mode masculine.

En général, les messieurs attirent peu l'attention; un seul coup d'œil suffit pour juger leur physique, et on les trouve beaux, laids, grands, petits, lourds ou élégants, sans penser plus loin.

Et pourtant, si l'on prenait quelquefois la peine de les regarder un peu attentivement, on lirait sur plus d'une physionomie masculine le désir de produire un joli effet.

Hélas! pauvres messieurs, la chose ne vous est pas tant facile, car la mode ne perd pas son temps avec vous, ayant bien trop de soucis à l'égard des guérites bouffantes dans lesquelles se prélassent mesdames vos épouses!

Cette année, le costume masculin est laid comme toujours. Le pantalon qui, l'an passé, avait l'air de vouloir marcher de compagnie avec les manches de robes de ces dames, s'est décidé à rentrer dans l'ornière de la raison, est il a bien fait, car, sous aucun prétexte, le roi de la création ne doit séjourner dans n'importe quelle espèce de jupons.

D'autre part, les redingotes se font plus longues et les pardessus plus courts; mais, naturellement, sans que les premières se permettent jamais de dépasser ceux-ci, ne serait-ce que de deux ou trois centimètres. La mode pour cela est inexorable jusqu'à présent.

Une étoffe bien en vogue maintenant est un petit drap sergé, fabriqué en France, et baptisé d'un nom anglais, encore assez facile à proponer: Cover-Coat.

La nuance longtemps préférée a été le beige, et c'est inouï la quantité de messieurs que l'on a vu circuler, variant du « café au lait » au « chocolat, fine qualité. »

Le gris paraît aujourd'hui vouloir détrôner le brun, et il est probable que très prochainement tous les personnages, quelque peu soucieux de leur tenue, ne se montreront plus qu'avec la couleur de la souris.

Les costumes masculins sont, paraît-il, voués à une simplicité éternelle : où est le temps des